

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°121

Date de Publication
21 DEC. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 DEC. 2018
Date de la convocation
11 décembre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme MATEO
Mme SIMONIAN à M. LION

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Personnel communal. Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'évolution de notre administration, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Suppressions

Nombre de poste

Filière Administrative

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif territorial	3

Filière Technique

Adjoint technique territorial	3
-------------------------------	---

Filière Médico-Sociale

Educateur de jeunes enfants	1
-----------------------------	---

Filière Animation

Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation territorial	1

Créations

Filière Administrative

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 1
temps non complet 7 heures hebdomadaires

Filière Technique

Agent de maîtrise 1

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme susmentionnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

